



Plan de reprise d'activité des entités hébergées par le CNRS

La levée progressive du confinement au plan national à partir du 11 mai 2020 nécessite de définir les orientations générales et de proposer des solutions pragmatiques pour mettre en œuvre le retour progressif en présentiel des agents des entités hébergées par le CNRS.

Pour une unité donnée, le respect des conditions sanitaires et la disponibilité des équipements sanitaires sont assurés de manière identique pour l'ensemble des personnels travaillant en présentiel au sein de l'unité, quel que soit leur employeur. Les modalités de mise en œuvre de ce principe sont été élaborées après concertation avec les autres établissements co-tutelles de l'unité. La réussite de ce retour progressif en présentiel repose sur un dialogue serein avec les partenaires et les instances représentatives du personnel.

Dans le respect des consignes gouvernementales, cette reprise en présentiel se doit d'être progressive en gardant constamment à l'esprit la santé des agents. Le pourcentage des agents en présentiel augmentera progressivement. Il sera en cohérence avec les déclinaisons départementales du plan de déconfinement de l'État.

Pour planifier la reprise en présentiel, il conviendra de porter une attention particulière aux difficultés particulières des personnels (transports, écoles, crèches, santé), mais aussi aux souhaits des agents désireux de revenir travailler en présentiel (situation de télétravail compliquée, agents en ASA, doctorants etc.).

Des actions préalables, qui sont des prérequis à la présence du personnel, comme la maintenance et l'entretien de matériels scientifiques, l'achat de produits désinfectants, ou le nettoyage des locaux sont à prévoir.

Le retour en présentiel est dépendant de la possibilité d'assurer sur le lieu de travail la sécurité et la protection des agents. La mise en place des horaires décalés, des marquages de distanciation, des fournitures de masque, des aménagements des bureaux, des parcours de circulation sécurisés et d'une offre de restauration sont à organiser.

Un plan de reprise d'activité est construit par chaque directeur des unités hébergées par le CNRS d'ici le 11 mai. La coordination de ces plans relève au plan national du FSD placé auprès du PDG.

Les délégations régionales assurent sur les sites la mise en œuvre opérationnelle des plans de reprise en lien les partenaires.

Toutes les différentes phases de reprise font l'objet d'une communication interne sur les mesures prises et leurs déclinaisons. Une FAQ disponible sur l'intranet du CNRS et mise à jour quotidiennement détaille les actions mises en œuvre selon les axes définis par le gouvernement au niveau national et déclinés selon les départements.



Il est proposé de définir 3 phases :

1/ Avant le 11 mai :

Il s'agit d'une phase de préparation qui permet l'identification des moyens nécessaires à la réouverture en toute sécurité : équipements de protection individuels disponibles en quantité suffisante, inventaire des produits utilisés non périmés, recensement des fournisseurs opérationnels, traitement des déchets, nettoyage des locaux etc.

2/ du 11 mai au 2 juin :

Le télé travail est toujours privilégié.

La reprise progressive en présentiel concerne l'ensemble des personnels qui y concourent, quel que soit leur statut juridique (permanents, contractuels, doctorants, stagiaires etc.). Cette reprise en présentiel portera prioritairement sur les activités scientifiques suivantes :

- expérimentales (sous réserve des vérifications nécessaires à leur bon déroulement)
- importantes pour l'avancement d'une thèse de doctorat
- liées à des ressources contractuelles importantes, ou qui utilisent des consommables coûteux qui seraient prochainement périmés,

Pour les activités administratives, et en adéquation avec le RPA du MESRI : sont priorisées celles qui nécessitent l'accès à des applications ou ressources informatiques ou technologiques non accessibles à distance, ou bien l'accès à des dossiers ou pièces justificatives non dématérialisées, ou une interaction avec des usagers ou des prestataires qui ne peut être réalisée à distance. Il en va de même pour les activités logistiques ou de maîtrise d'ouvrage qui nécessitent une intervention sur des équipements ou des bâtiments ou un suivi de prestataires.

Les réunions ou regroupements doivent être évités et il convient de favoriser les visio-conférences ou conférences téléphoniques (instances, comités, jurys, séminaires, soutenances de thèses etc.) en utilisant les outils informatiques préconisés par le CNRS et sécurisés.

3/ du 3 juin à fin juillet : un fonctionnement quasi-normal ante-pandémie des effectifs en présentiel peut être réalisable si les conditions économiques et sanitaires liées au COVID 19 le permettent.